

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Solidarité, santé et petite enfance »

Conseil municipal du 26 juin 2017
Séance du 2 juin 2017

14 Associations à caractère sanitaire et social – subventions de fonctionnement

Etalent présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, MARTIN, Mme BARBETTE, MM DEME, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etalent absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	Mme SAVAS
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme CAPON
M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme CARLIER
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	Mme BARBETTE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice : | 39 |
| - Nombre de conseillers absents non représentés : | 0 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 39 |

■ Rapport de présentation :

Madame Nicole CAPON, maire-adjointe, expose :

Les associations jouent dans la ville un rôle important :

- elles participent par leurs activités régulières, leurs animations, les événements proposés à la vie de la cité.
- elles contribuent à tisser dans la population des liens sociaux et favorisent esprit d'initiative et de solidarité.

Pour les accompagner dans leur développement et leur fonctionnement de manière équitable, une grille de lecture des dossiers de subvention a été élaborée.

Elle accorde à chacun des items un certain nombre de points pour tenir compte :

- du nombre,
- de l'âge,
- du lieu de résidence des adhérents,
- des cotisations fixées,
- du rythme des activités et permanences,
- des manifestations exceptionnelles organisées,
- des partenariats noués,
- de l'encadrement de l'association,
- des efforts accomplis sur la formation des bénévoles ou des salariés,
- de la vie statutaire de l'association.

maintenant !

Elle constitue un cadre de proposition pour les subventions de fonctionnement figurant dans le tableau ci-après :

Associations	Subventions Fonctionnement 2016	Propositions 2017
Art et Artistes'Accès	-	300 €
Association de Parents, d'Amis et de Personnes Handicapées Mentales (APEI)	1 200 €	1 250 €
Association des Diabétiques de l'Oise (AFD 60)	150 €	160 €
Association des Paralysés de France (APF)	500 €	520 €
Association Pour le Couple et l'Enfant (APCE 60)	380 €	300 €
Association pour le Développement des Soins Palliatifs (ASP Oise)	450 €	400 €
Centre d'Information et de Médiation Sociale (CIMS)	3 000 €	3 000 €
Femmes Sans Frontière	3 000 €	3 000 €
France Alzheimer Oise	-	200 €
Le Fil d'Ariane	200 €	200 €
Mouvement Vie Libre	450 €	470 €
Petit à Petit	380 €	350 €
Secours Catholique	-	500 €
Secours Populaire	620 €	500 €
Union Nationale des Retraités et Personnes Agées (UNRPA)	1 000 €	1 000 €
TOTAL	11 330 €	12 150 €

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
 Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
 Vu l'avis de la commission « Solidarité, santé et petite enfance » en date du 2 juin 2017,
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'attribuer les subventions aux différentes associations à caractère sanitaire et social, conformément au tableau dressé ci-après :

Associations	Subventions 2017
Art et Artistes'Accès	300 €
Association de Parents, d'Amis et de Personnes Handicapées Mentales (APEI)	1 250 €
Association des Diabétiques de l'Oise (AFD 60)	160 €
Association des Paralysés de France (APF)	520 €
Association pour le Couple et l'Enfant (APCE 60)	300 €
Association pour le Développement des Soins Palliatifs (ASP Oise)	400 €
Centre d'Information et de Médiation Sociale (CIMS)	3 000 €
Femmes Sans Frontière	3 000 €
France Alzheimer Oise	200 €
Le Fil d'Ariane	200 €
Mouvement Vie Libre	470 €
Petit à Petit	350 €
Secours Catholique	500 €
Secours Populaire	500 €
Union Nationale des Retraités et Personnes Agées (UNRPA)	1 000 €
TOTAL	12 150 €

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, compte 520/65/741/CB.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 27 JUIN 2017

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil
 Conseiller Départemental de l'Oise



3/3

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 30/06/17
 et publication ou notification le 30/06/17
 affiché le 27/06/17
 CREIL, le 30/06/2017

Pour le Maire et par délégation
 Le Directeur Général des Services Techniques
Jacques VILMONT

Envoyé en préfecture le 30/06/2017

Reçu en préfecture le 30/06/2017

Affiché le 27/06/2017



ID : 060-216001743-20170626-DLRG170626014-DE